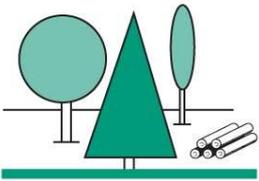


RAPPORT DES ACTIVITÉS

2019



Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Téléphone 418-856-4639

Télécopie 418-856-2775

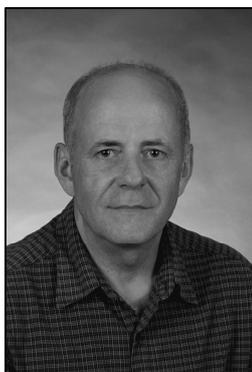
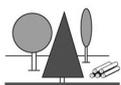
1120, 6e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

www.spbcs.ca

spbcs@globetrotter.net

TABLE DES MATIÈRES

Le message du président du Syndicat	1
L'administration	2
Le conseil d'administration du Syndicat	2
Les employés du Syndicat	3
Le territoire du Syndicat	3
La mise en marché	5
Le contexte général en 2019	5
Les achats de bois déclarés par les industriels du sciage	6
Les quantités de bois commercialisées par l'agence de vente	8
Le règlement sur le contingentement	10
Le transport des bois destinés aux usines de pâtes et papiers	10
La comparaison des achats de bois déclarés par les industriels du sciage et des quantités commercialisées par l'agence de vente	11
Le suivi des possibilités forestières	11
L'information	12
Le Jaseur des Bois	12
Le site Internet du Syndicat	12
Les activités de transfert de connaissances	12
Les services forestiers du syndicat	12
La mise en valeur	13
Le bureau d'enregistrement des producteurs forestiers reconnus	13
Les agences régionales de mise en valeur des forêts privées	13
Grille annuelle de taux d'investissement en forêt privée pour l'année financière 2019-2020 – valeur à 100 %	14
Le message du président de la FPFQ	15



Noël Dionne,

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Chers producteurs,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2019 du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

La dernière année fut marquée par plusieurs baisses de prix aux usines de sciage résineux pour les billes d'une longueur de 10 pieds et moins. Ces baisses ont fait descendre le prix à l'usine de ces bois à un niveau similaire à celui des usines de Groupe Lebel au Bas-St-Laurent. Vous comprendrez que les acheteurs de bois sont de moins en moins nombreux, notamment pour les bois courts.

L'assemblée générale des producteurs ce printemps a permis d'affirmer la volonté de l'ensemble des producteurs dans l'organisation de la mise en marché du bois destiné au sciage et déroulage. Cette volonté nécessite toutefois l'approbation de la Régie des marchés agricoles qui a demandé à tenir une audience publique sur le sujet en 2020.

Ensuite, plusieurs dossiers d'intérêts ont progressé au courant de l'automne. Les résolutions prises par les producteurs en assemblées depuis de nombreuses années ont permis finalement d'obtenir une précieuse écoute dans les différents ministères du gouvernement caquiste. Ces dossiers ont été soigneusement portés par la Fédération des producteurs forestiers du Québec qui a rassemblé l'appui des différents intervenants. Premièrement, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale dans le but de faire reconnaître une nouvelle catégorie d'immeuble aux municipalités pour les lots forestiers aménagés. Cette nouvelle catégorie va permettre aux municipalités de taxer différemment ces terrains dans le but de contribuer à la vitalité de l'aménagement forestier en forêt privée. Deuxièmement, nous avons appris que le programme de lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette sera amélioré afin de réduire la superficie minimale d'admissibilité à l'arrosage de 10 à 4 hectares. Un budget supplémentaire de 3 M\$ serait également investi pour augmenter le reboisement des superficies affectées.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les administrateurs et employés du Syndicat de leur support constant, ainsi que tous ceux qui soutiennent notre action collective.

L'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

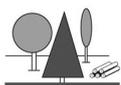
Le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud est un organisme à but non lucratif, constitué en vertu de la *Loi sur les syndicats professionnels*. Il est aussi un syndicat spécialisé au sens de la *Loi sur les producteurs agricoles*. Depuis le 1^{er} janvier 2000, il est chargé de l'application et de l'administration du Plan conjoint. À ce titre, il possède les pouvoirs et attributions et il a les devoirs prévus dans la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*. Sa mission est :

- De représenter et défendre les intérêts généraux de l'ensemble des propriétaires de forêts privées, dans la mise en marché des ressources forestières et dans la protection et la mise en valeur des forêts privées.
- D'informer les propriétaires de forêts privées et contribuer à leur formation, afin de les supporter dans leurs pratiques.
- D'être, au nom des propriétaires de forêts privées, un interlocuteur représentatif et crédible pour leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux et autres.

Le conseil d'administration définit les orientations et les politiques du Syndicat, détermine le budget et forme les comités. Il soumet annuellement un rapport financier ainsi qu'un rapport des activités. Il est composé de sept administrateurs, dont la durée du mandat est de trois ans. Les postes sont renouvelés lors de l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat, selon le système de rotation en vigueur. Quant au conseil exécutif, il est composé de trois membres du conseil d'administration, de qui il obtient ses mandats et à qui il doit rendre compte. La durée de leur mandat est d'un an. En 2019, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises et le conseil exécutif aucune fois.

Conformément à l'article 4 du Règlement sur la division en groupes des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, des assemblées de secteurs sont convoquées chaque année en février. Les producteurs élisent alors parmi eux un délégué par 125 producteurs et 2 suppléants, en vue de former la prochaine assemblée générale du Plan conjoint. Chacun des administrateurs du Syndicat est aussi délégué de plein droit du secteur auquel il appartient. Un total de 153 producteurs a participé à ces assemblées en février 2019 et 46 producteurs étaient présents lors de l'assemblée générale du Plan conjoint tenue le 7 mai suivant. Le nombre de producteurs inscrits au fichier en date du 31 décembre 2018 et par conséquent, le nombre de délégués élus aux assemblées en février 2019, était réparti de la façon suivante :

Secteurs	1-A	1-B	2-A	2-B	3	4	Total
Producteurs	613	698	247	496	579	535	3 168
Délégués	5	6	2	4	5	4	26
Suppléants	1	1	1	1	2	2	8



LES EMPLOYES DU SYNDICAT

Vincent Lévesque Ing. f. Secrétaire-gérant	Vincent Dubé Tech. f. Conseiller en exploitation	Jacques Chouinard Tech. adm. Adjoint à l'administration	Hélène Pelletier Tech. bur. Secrétariat
---	---	--	--

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

SECTEUR 1-A		SECTEUR 1-B	
ZONE KAMOURASKA 1 <i>Noël Dionne (président)</i> Saint-Germain Sainte-Hélène-de-Kamouraska Saint-André Saint-Joseph-de-Kamouraska Saint-Alexandre-de-Kamouraska Notre-Dame-du-Portage Rivière-du-Loup Saint-Antonin	ZONE KAMOURASKA 2 <i>Mario Lévesque (2^e vice-président)</i> Saint-Athanase Pohénégamook (Quartier Saint-Éleuthère)	Saint-Denis-de-La Bouteillerie Saint-Philippe-de-Néri Mont-Carmel Kamouraska Saint-Pascal Saint-Bruno-de-Kamouraska	ZONE KAMOURASKA 3 ➡ Daniel Anctil ◀ (administrateur) La Pocatière Sainte-Anne-de-La-Pocatière Saint-Onésime-d'Ixworth Rivière-Ouelle Saint-Pacôme Saint-Gabriel-Lalemant
SECTEUR 2-A	SECTEUR 2-B	SECTEUR 3	SECTEUR 4
ZONE MONTMAGNY A ➡ Jacques Lemieux ◀ (1^{er} vice-président) Berthier-sur-Mer Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud Montmagny Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues Cap-Saint-Ignace	ZONE L'ISLET A <i>Luc Pelletier (administrateur)</i> L'Islet Saint-Eugène Saint-Cyrille-de-Lessard Saint-Jean-Port-Joli Saint-Aubert Saint-Damase-de-L'Islet Saint-Roch-des-Aulnaies Sainte-Louise	ZONE L'ISLET B ➡ Épiphanie Caron ◀ (administrateur) Saint-Marcel Saint-Adalbert Tourville Sainte-Perpétue Sainte-Félicité Saint-Pamphile Saint-Omer	ZONE MONTMAGNY B <i>Roger Gagné (administrateur)</i> Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud Notre-Dame-du-Rosaire Saint-Paul-de-Montminy Saint-Fabien-de-Panet Saint-Just-de-Bretonnières Sainte-Apolline-de-Patton Sainte-Lucie-de-Beaugard Lac-Frontière

Administrateurs sortants de charge pour l'assemblée générale annuelle 2020 ➡ ◀

Conformément à la procédure établie, messieurs Noël Dionne de St-Alexandre et Roger Gagné de Saint-Paul ont été élus dans leur zone respective lors de l'assemblée générale du Syndicat tenue le 7 mai 2019.

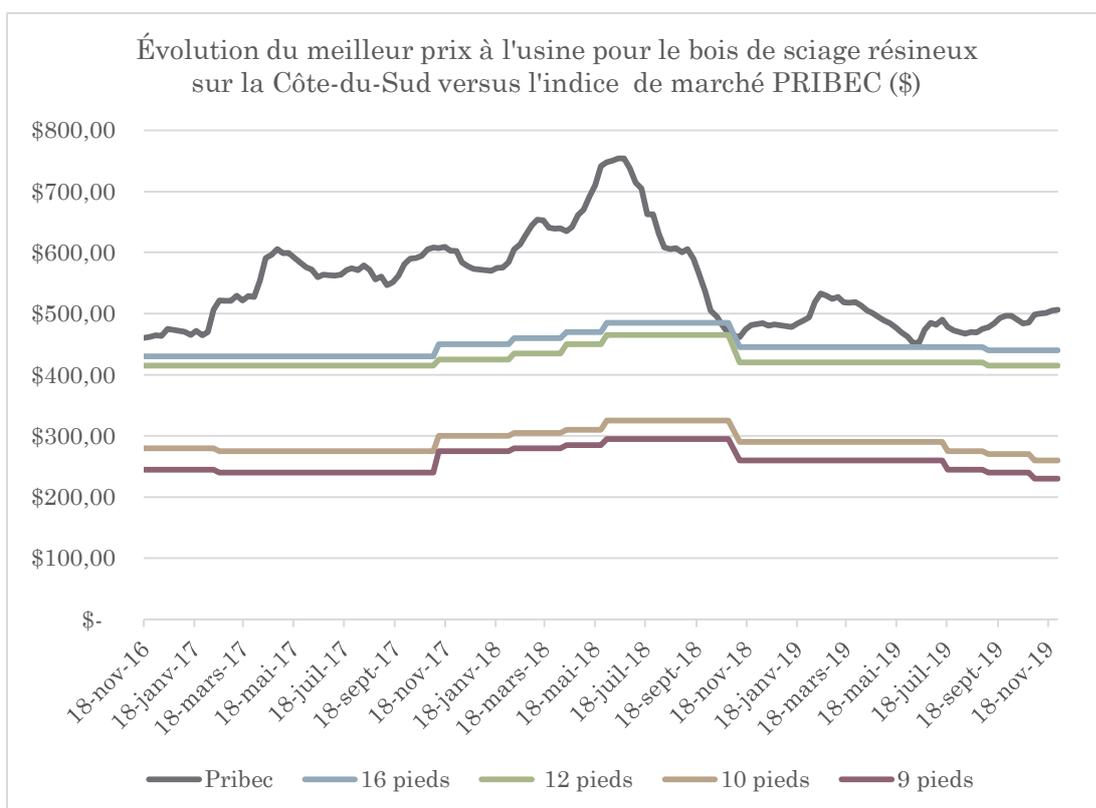




LA MISE EN MARCHÉ

LE CONTEXTE GENERAL EN 2019

L'année 2019 a été caractérisée par une stabilité dans les prix du bois d'œuvre contrairement à 2018 où les variations ont été les plus fortes enregistrées. Les prix de l'indice de marché Pribec ont varié entre 450 et 530 \$/MPMP en 2019 contrairement à 460 et 750 \$/MPMP en 2018. Les prix de 2019 ne sont toujours pas revenus aux niveaux précédant 2018.



L'industrie canadienne du bois d'œuvre est toujours aux prises avec des droits compensatoires pour l'exportation aux États-Unis. Cette taxe finit par réduire la rentabilité des opérations de plusieurs scieries québécoises.

De cette façon, les producteurs de bois de la Côte-du-Sud ont reçu plusieurs baisses de prix au courant de l'année pour leur bois résineux. Particulièrement dans les bois courts, longueur de 10 pieds et moins, les prix ont baissé en bas de ceux pour le tremble de qualité sciage. Ce qui n'est pas commun.

Pour le bois de qualité pâte, les ententes négociées chez Cascades et Domtar ont permis de livrer le bois des producteurs à des conditions provisoires semblables à 2018. La demande élevée en provenance de la papetière SAPPi a également permis à certains producteurs d'obtenir un meilleur prix.

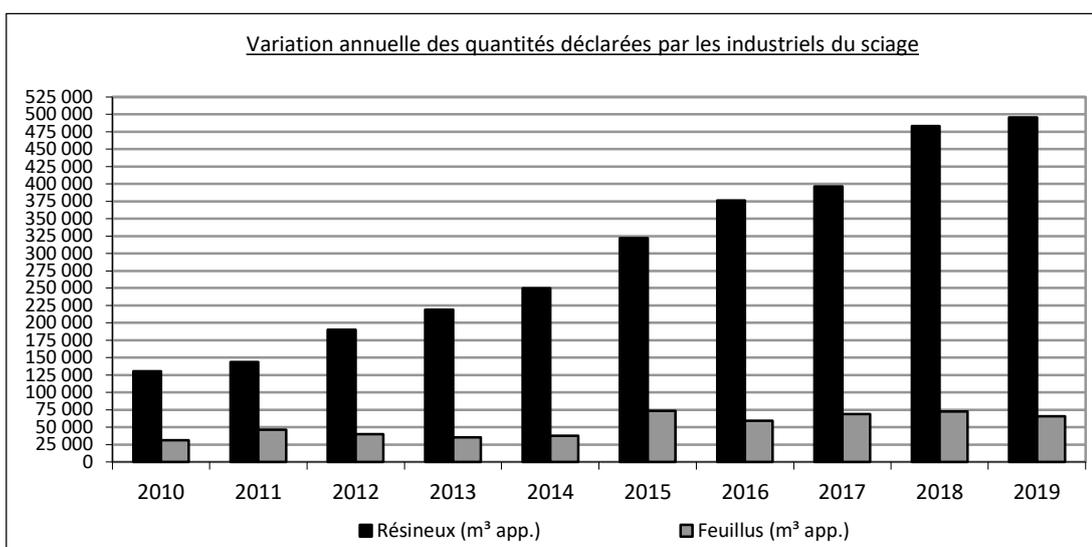
LES ACHATS DE BOIS DECLARES PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE

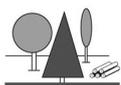
Pour le bois destiné au sciage, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans une convention de mise en marché. Dans ce cas, le Syndicat informe et conseille les producteurs en regard des conditions offertes par les acheteurs. Une partie de cette responsabilité est réalisée par l'envoi du journal « Le Jaseur des Bois ». Les conditions offertes par les acheteurs apparaissent aussi sur le site Internet du Syndicat et sur « Prixbois.ca ».

À partir des informations obtenues, chaque producteur négocie une entente de mise en marché avec l'acheteur de son choix et planifie le transport de son bois. Le paiement du bois au producteur est effectué par l'acheteur, qui en assume l'entière responsabilité. La contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint est retenue lors du paiement et remise périodiquement au Syndicat.

À 561 114 m³ apparents, les achats de bois déclarés par les industriels du sciage en 2019 représentent une hausse de 5 260 m³ apparents ou de 1 % par rapport au total atteint en 2018. Quant à la valeur totale des livraisons aux usines, elle a représenté environ 20,84 millions \$ en 2019 comparativement à 22,42 millions \$ en 2018, soit une baisse de 8 %. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités déclarées en 2019, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les 10 dernières années.

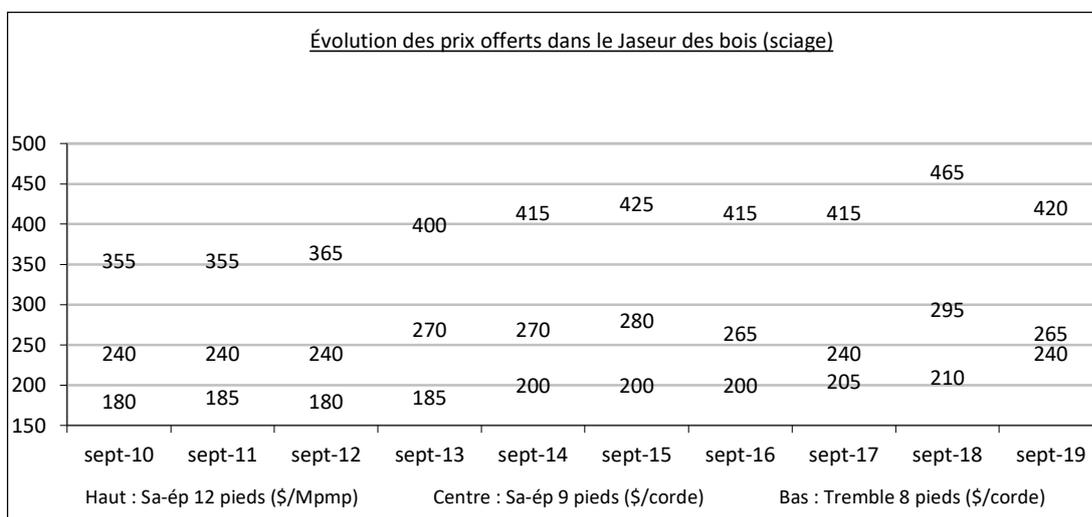
Groupe d'essences	Cordes 8'	PMP	Tonnes i.v.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	27 433	16 658 533	66 246	478 179	85 %
Autres résineux	1 415	406 573	1 669	17 168	3 %
Peupliers	6 203	0	4 495	52 276	9 %
Feuillus durs	530	232 316	5 004	13 491	3 %
Total toutes essences	35 581	17 297 422	77 414	561 114	100 %





Rang par ordre d'importance des 10 plus gros acheteurs en 2019	Municipalité	Groupe d'essences achetées			
		Sapin-épinette	Autres résineux	Tremble et peuplier	Feuillus durs
Bois Daaquam inc.	Saint-Pamphile	✓			
Matériaux Blanchet inc.	Saint-Pamphile	✓			
Groupe Lebel (2004) inc.	Saint-Joseph	✓			
Bois Daaquam inc.	Saint-Just	✓			
Groupe NBG inc.	Rivière-Bleue			✓	
Bois Cargault inc.	Saint-Pamphile		✓	✓	✓
Bois de sciage Lafontaine inc..	Sainte-Perpétue	✓			
Clermond Hamel ltée	Saint-Éphrem	✓			
J.D. Irving ltée	Clair		✓		
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	Saint-Martin		✓		

La figure suivante illustre l'évolution du meilleur prix offert dans le Jaseur des Bois de l'automne, par les principaux acheteurs et pour les trois principaux produits. Notez qu'il s'agit du montant brut offert par l'acheteur, c'est-à-dire, que le coût du transport vers l'usine et de la contribution en vigueur pour l'administration du plan conjoint n'est pas soustrait. Notez aussi que le prix payé par l'acheteur peut parfois être légèrement différent du prix offert.



Contribution en vigueur du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019

Administration du plan

3,19 \$/corde 8 pieds

3,75 \$/mille pmp

0,64 \$/tonne i.v.

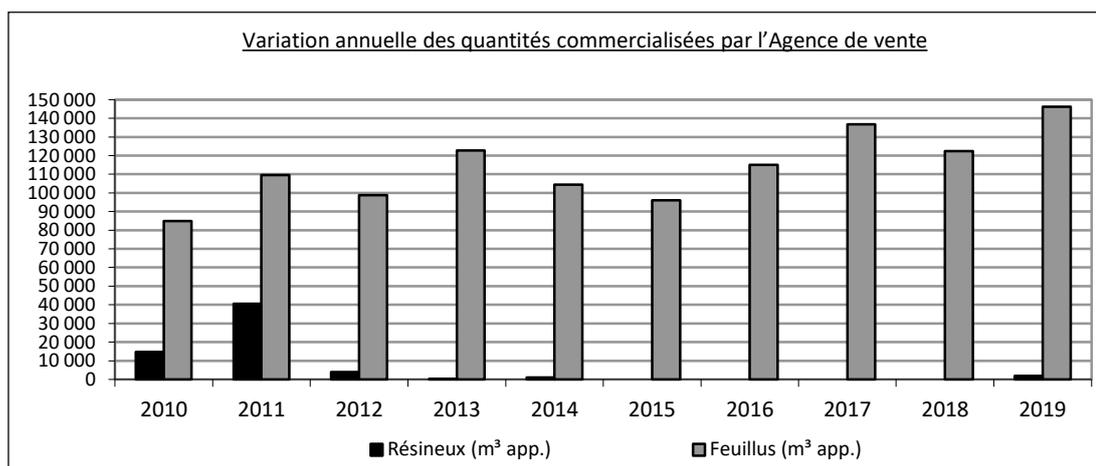
0,44 \$/m³ apparent

LES QUANTITES DE BOIS COMMERCIALISEES PAR L'AGENCE DE VENTE

Pour le bois destiné à la production d'énergie ou à une usine de transformation du bois, à l'exception du bois destiné au sciage, au déroulage ou au chauffage domestique, l'organisation des rapports entre les producteurs et les acheteurs est prévue dans le règlement sur la mise en marché du bois et celui sur le contingentement. Dans ce cas, le Syndicat agit à titre d'agent de vente exclusif et négocie les ententes de mise en marché avec les acheteurs ainsi que les conditions de transport avec les transporteurs, détermine les prix aux producteurs, partage le volume vendu entre ces derniers et effectue le paiement du bois aux producteurs ainsi que le paiement du transport aux transporteurs.

À 148 197m³ apparents, la quantité de bois commercialisée par l'Agence de vente en 2019 représente une hausse de 25 724 m³ apparents ou de 21 % par rapport au total atteint en 2018. Quant à la valeur totale des livraisons aux usines, elle a représenté 4,8 millions \$ en 2019 comparativement à 3,7 millions \$ en 2018, soit une hausse de 30,0 %. Le tableau qui suit présente par groupe d'essences les quantités commercialisées en 2019, alors que la figure illustre la variation de ces quantités pour les dix dernières années.

Groupe d'essences	Tonnes i.v.	Tonnes m.h.	Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	1 040	129	1 939	1,3 %
Autres résineux	0	0	0	0 %
Peupliers	26 588	31 948	104 623	70,6 %
Feuillus durs	21 314	7 150	41 635	28,1 %
Total toutes essences	48 943	39 227	148 197	100 %

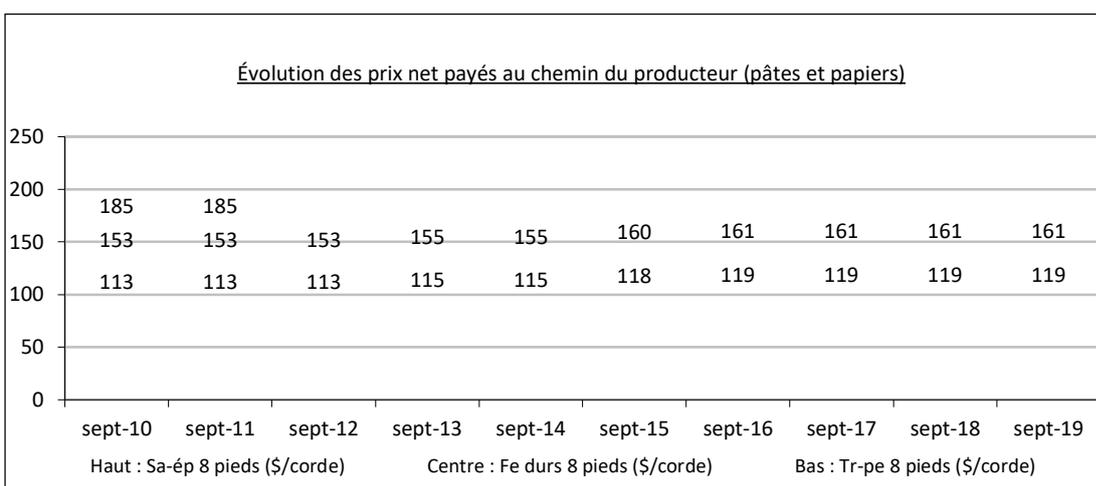


La structure des prix en vigueur en 2019 est présentée à la page suivante, alors qu'une figure illustre l'évolution du prix net payé au chemin du producteur pour les trois principaux produits et pour les dix dernières années. Dans ce dernier cas, notez que les valeurs affichées résultent d'une conversion réalisée par le Syndicat à des fins de comparaison et que le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.



Prix nets au chemin du producteur pour les bois commercialisés par l'Agence de vente en vigueur du 1 ^{er} juin au 31 décembre 2019 sur la Côte-du-Sud	
Peupliers 8 pieds	32,50 \$/tonne métrique humide (entre 111 \$ et 127 \$/corde de 8 pieds)
Feuillus durs 8 pieds	40,20 \$/tonne métrique humide (entre 153 \$ et 169 \$/corde de 8 pieds)
Ces prix ont été appliqués aux quantités livrées à Cascades (Rivière-Bleue ou Lots-Renversés) et Domtar (Windsor). Dans ce cas, le coût du transport vers l'usine et des contributions en vigueur est déjà soustrait.	
Dans le cas des quantités livrées à destination de Sappi (Hinckley), le prix du bois peut varier pendant l'année.	
La taxe de vente du Québec (TVQ) et la taxe sur les produits et services du Canada (TPS) sont traitées en conformité avec les lois en vigueur.	

Contributions en vigueur du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2019			
Administration du plan	0,64 \$/tonne i.v.	0,70 \$/tonne m.h.	0,44 \$/m ³ apparent
Opérations commerciales	0,95 \$/tonne i.v.	1,04 \$/tonne m.h.	0,65 \$/m ³ apparent
Fonds forestier	0,04 \$/tonne i.v.	0,05 \$/tonne m.h.	0,03 \$/m ³ apparent
Prélevé total	1,63 \$/tonne i.v.	1,79 \$/tonne m.h.	1,12 \$/m ³ apparent





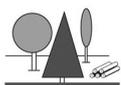
LE REGLEMENT SUR LE CONTINGENTEMENT

Le contingent détermine la part de marché accordée au producteur qui présente une demande dans les délais indiqués. Lors du calcul, le Syndicat tient compte des ventes prévues aux usines pour l'année suivante et du total des quantités demandées, pour le groupe d'essences concerné. Les quantités négociées ou convenues avec Cascades et Domtar ont permis au Syndicat de considérer le tremble et les feuillus durs comme des essences à marché disponible en 2019. La politique de répartition adoptée par le conseil d'administration a donc permis de répondre aux 581 demandes reçues des producteurs en date du 28 novembre 2018 ainsi qu'aux 50 demandes en retard reçues des producteurs. Dans le cas des essences à marché disponible, le Syndicat peut établir une réserve de volumes pour émettre, en cours d'année, des contingents à l'aménagement. Les producteurs qui n'ont pas de contingent régulier ou ceux pour qui la quantité obtenue est insuffisante compte tenu des opérations forestières projetées doivent alors fournir une prescription sylvicole valide en appui de leur demande. En 2019, un total de 52 demandes a ainsi été traité par le Syndicat dans les deux groupes d'essences concernés.

LE TRANSPORT DES BOIS DESTINES AUX USINES DE PATES ET PAPIERS

Ce service est réalisé selon les conditions décrites dans une convention que le Syndicat négocie avec l'Association des transporteurs de bois de la Côte-Sud inc. Selon la provenance du bois, les producteurs doivent communiquer avec l'agent transporteur choisi dans l'un des territoires délimités par le Syndicat, pour obtenir le service de transport du bois destiné aux usines de pâtes et papiers.

Territoire de provenance du bois	Agent-transporteur à contacter
MRC Kamouraska Rivière-du-Loup * Témiscouata ** *Notre-Dame-du-Portage et Saint-Antonin ** Pohénégamook et Saint-Athanase	Transport Laurier St-Pierre inc. Monsieur Laurier St-Pierre 1693 rue Principale, Pohénégamook QC G0L 1J0 418-859-2215
	Transport Réal Dumont inc. Monsieur Réal Dumont 427 6 ^e Rang Ouest, Saint-Joseph QC G0L 3P0 418-493-2148
	Transport Jean-François Dufour Monsieur Jean-François Dufour 114 Route 230, Rivière-Ouelle QC G0R 1Z0 418-868-4764
MRC Montmagny L'Islet	Transport A & C Bourgault Monsieur André Bourgault 565 Route 216, Sainte-Félicité QC G0R 4P0 418-359-3284
	Transybel inc. Monsieur Yvan Bélanger 79 Rang 4 Ouest, Saint-Adalbert QC G0R 2M0 418-356-3045
	Transport Hervé Talon inc. Monsieur Hervé Talon 347 rang Saint-Joseph, Sainte-Apolline QC G0R 2P0 418-469-2353
	Transport Langlois et Fils inc. Monsieur Sylvain Langlois 189 Route 216, Saint-Paul QC G0R 3Y0 418-469-3432



LA COMPARAISON DES ACHATS DE BOIS DECLARES PAR LES INDUSTRIELS DU SCIAGE ET DES QUANTITES COMMERCIALISEES PAR L'AGENCE DE VENTE

La partie commercialisée par l'Agence de vente a compté pour 20,9 % des quantités totales transigées sur la Côte-du-Sud en 2019, alors qu'une proportion de 79,1 % a été dirigée au sciage par les producteurs. Le tableau qui suit présente la quantité et la proportion relative de chaque type de produit par rapport au total transigé en 2019.

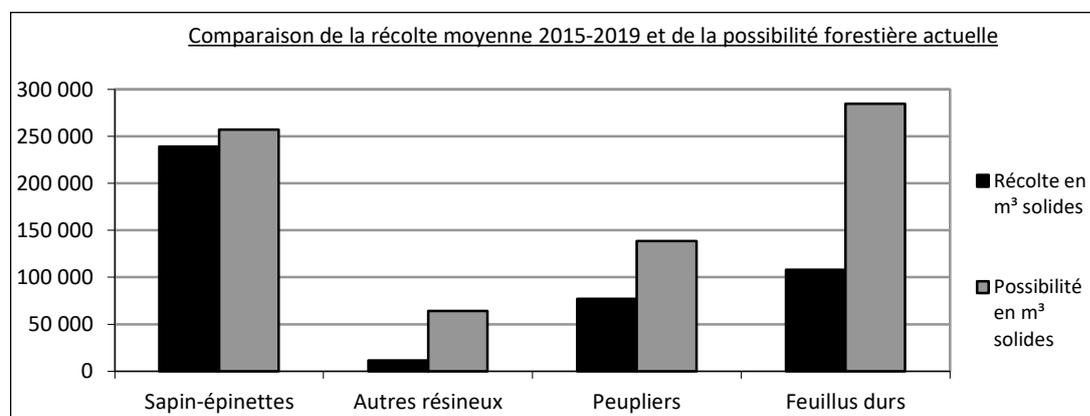
Groupe d'essences	Sciage (m ³ apparents)		Pâte (m ³ apparents)		Total (m ³ apparents)	
Sapin-épinettes	478 179	67,5 %	1 939	0,3 %	480 118	67,7 %
Autres résineux	17 168	2,4 %	0	0 %	17 168	2,4 %
Peupliers	52 276	7,3 %	104 623	14,7 %	156 899	22,1 %
Feuillus durs	13 491	1,9 %	41 635	5,9 %	55 126	7,8 %
Total toutes essences	561 114	79,1 %	148 197	20,9 %	709 311	100 %

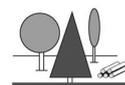
LE SUIVI DES POSSIBILITES FORESTIERES

Le territoire de juridiction du Syndicat couvre environ 315 000 hectares de forêt privée productive. Ce territoire correspond à ceux des MRC de Montmagny, L'Islet et Kamouraska, auquel s'ajoute une partie de celui des MRC de Rivière-du-Loup et de Témiscouata. Le Syndicat évalue annuellement la quantité de bois récoltée sur ce territoire, afin de la comparer à la possibilité forestière calculée.

L'évaluation de la récolte par groupe d'essences repose principalement sur les statistiques compilées par le Syndicat. Dans le cas des feuillus durs, on ajoute une estimation de la quantité de bois destinée au chauffage, réalisée à partir des informations recueillies en 2013 par la Fédération des producteurs forestiers lors du sondage sur les propriétaires forestiers québécois. Quant aux calculs des possibilités forestières, ils font partie des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, dont la seconde génération a été terminée en 2014.

La figure suivante illustre que la possibilité forestière globale de la Côte-du-Sud est exploitée à 58 %, cette proportion étant de 93 % pour le groupe sapin-épinettes et de 56 % pour les peupliers.





L'INFORMATION

LE JASEUR DES BOIS

Le journal forestier du Syndicat est distribué gratuitement aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud. Il est présentement imprimé à 3 200 exemplaires et a été publié à trois reprises en 2019. On y retrouve les offres d'achat des scieurs. En plus des chroniques régulières sur les marchés et le transfert de connaissances.

LE SITE INTERNET DU SYNDICAT

Depuis sa mise en ligne en juin 2009, le site Internet du Syndicat (www.spbcs.ca) présente une grande quantité d'information sur l'organisation, ainsi que sur la mise en marché du bois et la mise en valeur des forêts privées. On y retrouve, entre autres, l'offre des activités de formation et d'achat de billes destinées au sciage, de même que les trois derniers Jaseurs des Bois et le dernier rapport annuel adopté.

LES ACTIVITES DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Le Syndicat est mandaté par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, afin de mettre en œuvre sur la Côte-du-Sud un programme de transfert de connaissances à l'intention des propriétaires de forêt privée. L'objectif est d'informer les producteurs afin de les supporter dans leurs pratiques forestières et en favoriser l'évolution. Ces activités de formation sont offertes aux producteurs grâce à l'aide financière de l'agence, ainsi qu'à la participation du Syndicat. Les 2 activités de formation tenues en 2019 ont réuni un total de 38 participants.

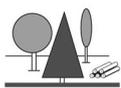
Activité	Endroit	Date	Participants
Fiscalité forestière	La Pocatière	2019-03-02	12
Arpentage à l'usage des propriétaires	La Pocatière	2019-12-07	26

LES SERVICES FORESTIERS DU SYNDICAT

Le Syndicat offre des services forestiers professionnels aux producteurs. Ces services sont facturables au client et sont majoritairement admissibles au Programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

Année	Clients	Plan d'aménagement forestier	Récolte (ha)	Chemin (km)	Valeur PRTF (\$)
2015	24	15	1,5	0,0	13 391
2016	26	14	32,9	0,4	27 603
2017	44	18	51,4	3,8	56 416
2018	54	13	47,9	2,5	71 519
2019	64	12	120.41	6,6	76 035

Les services rendus qui ne sont pas admissibles au PRTF ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

**LA MISE EN VALEUR****LE BUREAU D'ENREGISTREMENT DES PRODUCTEURS FORESTIERS RECONNUS**

Depuis le 1^{er} avril 2000, le Syndicat est mandaté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs pour réaliser les opérations d'enregistrement des producteurs forestiers sur la Côte-du-Sud. Le coût de ces opérations est fixé par le Gouvernement du Québec conformément au « Règlement sur les droits exigibles des producteurs forestiers reconnus ». Le statut de producteur forestier reconnu au sens de la « Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » donne accès au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, au Programme de remboursement des taxes foncières et au Programme de financement forestier.

Un total de 598 demandes avec droits exigibles de 11,30 \$ ou 22,40 \$ a été traité par notre bureau en 2019, qui était alors responsable des dossiers de 2 149 producteurs forestiers.

LES AGENCES REGIONALES DE MISE EN VALEUR DES FORETS PRIVEES

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées et les programmes associés offrent une aide financière et technique aux producteurs forestiers reconnus, pour la réalisation de travaux sylvicoles sur leur propriété. Ces programmes sont administrés par des agences régionales créées et supervisées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Le territoire du Syndicat est partagé entre l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Le Syndicat délègue un représentant au conseil d'administration de ces agences et participe à l'occasion à certains comités de travail. Les tableaux qui suivent présentent leurs orientations budgétaires pour 2018-2019 et les montants versés à des producteurs de la Côte-du-Sud.

Territoire	Au 31 mars 2019	Au 31 mars 2018	Variation 2019 / 2018
Kamouraska	1 091 921 \$	935 629 \$	16,7 %
L'Islet et Montmagny	1 525 731 \$	1 243 768 \$	22,7 %
Côte-du-Sud	2 617 652 \$	2 179 397 \$	20,1 %

Pour l'année terminée au 31 mars 2019, un montant de 9 993 665 \$ a été versé par l'Agence du Bas-Saint-Laurent pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 823 270 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une hausse de 1 428 545 \$ (16,7 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :		Pour l'année terminée au 31 mars 2019, un montant de 3 638 413 \$ a été versé par l'Agence des Appalaches pour des travaux sylvicoles réalisés sur son territoire, qui couvre 495 797 hectares de forêt privée productive. Il s'agit d'une augmentation de 449 662\$ (14,1 %) par rapport à l'année précédente. La proportion versée par groupe d'activités est la suivante :	
Remise en production	43,9 %	Remise en production	46,4 %
Traitements non commerciaux	1,5 %	Traitements non commerciaux	3,1 %
Traitements commerciaux	54,6 %	Traitements commerciaux	50,5 %
Autres services aux producteurs	0,0 %	Autres services aux producteurs	0 %

GRILLE ANNUELLE DE TAUX D'INVESTISSEMENT EN FORET PRIVEE POUR L'ANNEE FINANCIERE 2019-2020 – VALEUR A 100 %

	TOTAL (1)	UNITÉ	
TRAITEMENTS SYLVICOLES COMMERCIAUX	Coupe progressive résineuse		
	Manuelle	1 242 \$	/ha
	Mécanisée	1 033 \$	/ha
	Coupe progressive - Feuillus d'ombre		
	Manuelle	1 587 \$	/ha
	Mécanisée	1 284 \$	/ha
	Coupe de récupération		
	Partielle	1 461 \$	/ha
	Totale	1 192 \$	/ha
	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre		
	Manuelle	1 507 \$	/ha
	Mécanisée	1 255 \$	/ha
	Première éclaircie commerciale résineuse		
	Manuelle - DHP 9 à 15 cm	1 850 \$	/ha
	Manuelle - DHP 15,1 à 19 cm	1 608 \$	/ha
	Mécanisée - DHP 9 à 15 cm	1 474 \$	/ha
	Mécanisée - DHP 15,1 à 19 cm	1 299 \$	/ha
Jardinage résineux			
Manuel	1 479 \$	/ha	
Mécanisé	1 205 \$	/ha	
Jardinage - Feuillus d'ombre			
Manuel	1 475 \$	/ha	
Mécanisé	1 202 \$	/ha	
Aide technique à la mobilisation des bois	293 \$		
TRAITEMENTS SYLVICOLES NON COMMERCIAUX	TRAITEMENT DE PRÉPARATION DE TERRAIN		
	Débroussaillage et déblaiement		
	Faible compétition	710 \$	/ha
	Forte compétition	1 715 \$	/ha
	Déblaiement mécanique	978 \$	/ha
	Déblaiement avec tracteur à lame tranchante	1 435 \$	/ha
	Déchiquetage	1 708 \$	/ha
	Scarifiage		
	Léger - Type TTS à disques passifs	418 \$	/ha
	Moyen - Types TTS hydrauliques, Donaren, Equisyl ou Requin	535 \$	/ha
	Labourage et hersage agricole PEH	711 \$	/ha
	Hersage forestier – Double passage	962 \$	/ha
	TRAITEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION ARTIFICIELLE		
	Plantation mécanique (pelle planteuse)	1 610 \$	/1 000 plants
	Plantation manuelle		
	Racines nues PFD	700 \$	/1 000 plants
	Récipients 110 à 199 cc	465 \$	/1 000 plants
	Récipients 200 à 299 cc	600 \$	/1 000 plants
	Récipients 300 cc et plus	666 \$	/1 000 plants
	Regarni / enrichissement		
	Racines nues PFD	800 \$	/1 000 plants
	Récipients 110 à 199 cc	565 \$	/1 000 plants
Récipients 200 à 299 cc	702 \$	/1 000 plants	
Récipients 300 cc et plus	745 \$	/1 000 plants	
Plantation et Regarni - Peuplier hybride	910 \$	/1 000 plants	
TRAITEMENT D'ÉDUCATION			
Dés herbage manuel ou mécanique	822 \$	/ha	
Dégagement (1^{er} et 2e)	1 935 \$	/ha	
Éclaircie précommerciale résineuse			
8 000 à 15 000 tiges/ha	1 611 \$	/ha	
15 001 tiges/ha et +	1 985 \$	/ha	
Éclaircie précommerciale - Feuillus d'ombre (puits de lumière) avec martelage	1 767 \$	/ha	

(1) Aide financière pour l'exécution des travaux et les services techniques.



*Pierre-Maurice
Gagnon,*

Président et
Producteur forestier

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FPFQ

Les 50 ans de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

Le 3 avril 1970, des syndicats régionaux de producteurs forestiers qui existaient déjà depuis une quinzaine d'années se sont réunis à Lévis pour former une fédération provinciale. Ses fondateurs, dont mon père Henri-Paul, ont misé sur ce regroupement pour assurer une coordination entre ses membres, fournir une assistance technique aux syndicats régionaux et accroître la voix des producteurs forestiers sur la scène provinciale. On comptait alors 10 syndicats et 5 offices, administrant 26 plans conjoints de producteurs de bois. Cet anniversaire est l'occasion de dresser le bilan du travail des 50 dernières années, mais également d'évaluer la pertinence de notre mission.

Cet examen montre que la principale raison justifiant notre action collective est toujours d'actualité, même si les propriétaires forestiers et leur environnement institutionnel ont bien changé au cours des années. Retirer un revenu décent de la production forestière au point de favoriser l'émergence d'un nombre croissant de sylviculteurs actifs et visibles dans toutes les régions du Québec, comme nous le voyons à présent chez les acériculteurs, demeure un défi.

Le bilan est néanmoins appréciable lorsqu'on considère le régime graduellement mis sur pied par le gouvernement pour soutenir la protection et la mise en valeur des potentiels des forêts privées québécoises. Les gains furent nombreux et significatifs, même s'ils furent souvent obtenus suivant des décennies de représentations ou sous l'effet d'une crise.

À l'époque, les producteurs réalisaient à forte majorité leurs travaux sylvicoles, à la scie à chaîne, sans soutien financier gouvernemental. Mis à part les syndicats de producteurs forestiers, les usines de pâtes et papiers, et le ministère des Terres et Forêts, peu d'organismes se souciaient de la gestion des forêts privées. Le droit de propriété l'emportait encore sur les demandes sociétales et les réglementations environnementales n'étaient pas encore à l'ordre du jour.

Au fil des ans, les producteurs forestiers ont revendiqué et initié de multiples mesures pour soutenir leurs projets individuels ou collectifs. Parmi les exemples frappants, je pense, à la création des organismes de gestion en commun entre 1970 et 1984, l'obtention du crédit forestier lors des années de forte inflation (aujourd'hui désigné le programme de financement forestier) en 1975, le programme de soutien financier aux projets d'aménagement forestier pour les propriétaires regroupés en 1973, le programme d'aide financière aux propriétaires individuels en 1982, le programme d'inventaires forestiers sur les terres privées en 1980, le programme de production de plants forestiers, les premiers calculs de possibilités de récolte forestière en 1982, les premiers plans de mise en valeur des forêts privées en 1983, les plans de gestion de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les années 1980 et les années 2010, l'intégration légale du principe de résidualité des bois des forêts publiques en 1986, la campagne de fertilisation contre les pluies acides en 1989, le programme d'intervention lors de la crise du verglas en 1998, la mesure de remboursement des taxes foncières en 1986 et sa révision en 2014, l'étalement du revenu forestier en 2015, et la création d'une catégorie d'immeubles dans la Loi sur la fiscalité municipale pour les boisés sous aménagement en 2020.

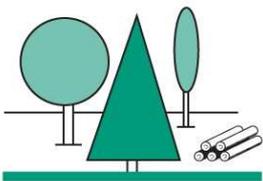
Il suffit de lire les vieux rapports annuels de la FPFQ pour constater l'énorme travail de consultation des producteurs forestiers qui mena à la formulation des recommandations pour établir le régime que nous connaissons aujourd'hui. Notre organisation fut au centre des débats et doit continuer de l'être si nous voulons que les politiques gouvernementales soient incarnées dans la réalité des gens vivant dans nos communautés rurales.

Parallèlement, le mécanisme pour commercialiser le bois des forêts privées demeure inachevé, d'autant plus que les déséquilibres sur les marchés demeurent. Les réglementations de plans conjoints ont démontré leur performance dans d'autres productions agricoles, aux bénéfices des producteurs, de l'industrie de la transformation, des communautés rurales et des gouvernements. Ce parachèvement passe logiquement par l'élargissement de la portée de nos réglementations régionales pour couvrir l'ensemble des bois récoltés en forêt privée et une amélioration de notre performance à les appliquer, en collaboration avec les groupements forestiers et les entrepreneurs forestiers.

Nous avons aussi assisté à la multiplication des organisations s'intéressant à la gestion du territoire forestier privé, mettant à mal le droit de propriété pour tenir compte des exigences sociétales. Cela s'est traduit par une multiplication des réglementations afin de conserver la biodiversité, protéger les paysages agroforestiers et maintenir la qualité des bassins versants des cours d'eau. Encore ici, le travail de la FPFQ a permis, d'une part, de défendre le droit de propriété en proposant des mesures raisonnables, et d'autre part, à sensibiliser les producteurs forestiers et les entrepreneurs de récolte sur les saines pratiques d'intervention à adopter sur le territoire forestier privé.

Tous ces dossiers eurent en commun de placer la FPFQ comme un relai de communication entre l'État, la société civile, incluant l'industrie forestière, et les dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers de toutes les régions du Québec. Force est d'admettre aujourd'hui qu'aucun autre acteur n'a aussi bien joué ce rôle dans les 50 dernières années. Les milliers d'administrateurs ayant oeuvré dans la poursuite de la mission de notre organisation syndicale peuvent en être fiers.

En cette année anniversaire, j'espère que le plus grand nombre reconnaîtra ce rôle et ces réalisations.



Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud
1120, 6^e Avenue, Bureau 400
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone : 418-856-4639
Télécopieur : 418-856-2775
Courriel : spbcs@globetrotter.net
Site Internet : www.spbcs.ca